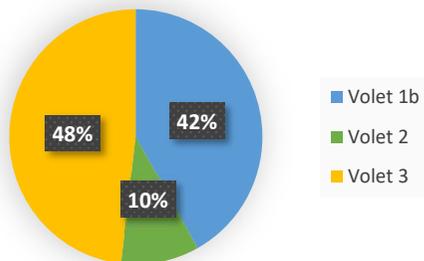


## Premier dispositif du programme sur 10 ans d'adaptation des forêt au changement climatique – « Renouvellement forestier »

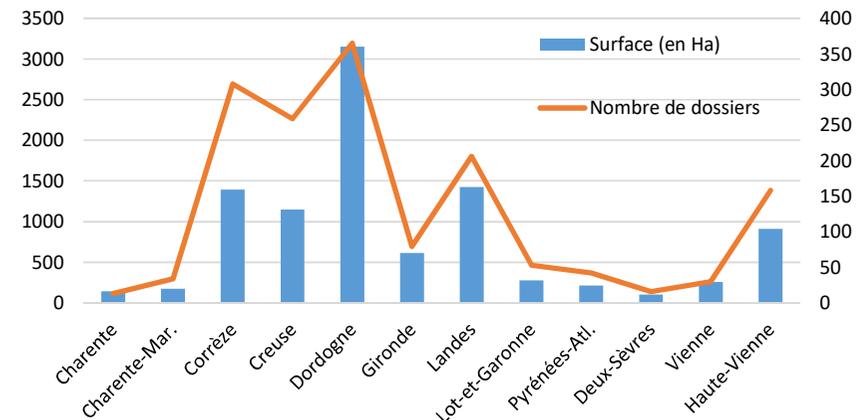
- Affilié au programme « France Relance »
- Instruction complète par les DDTs (avec appui DRAAF) et organisme payeur ASP
- Dépôt des dossiers achevé le 30/04/23 – engagements terminés le 30/09/23
- Délai de dépôt de la dernière demande de paiement repoussée au 01/02/25 (au lieu du 01/10/24) par décret interministériel du 20/06/24
- Les services instructeurs doivent réaliser des visites sur place (VSP) au fil des demandes de paiements pour 5% des dossiers et des contrôles sur place (CSP) après paiement pour 5% aussi.



1b : sinistrés  
2 : vulnérables  
3 : pauvres et sans avenir

### Chiffres au 15/11/2024 :

- 1540 dossiers
- 9700 Hectares
- 29,8 M€ d'aides sollicitées
- 14,2 M€ payés
- 1/2 des dossiers soldés



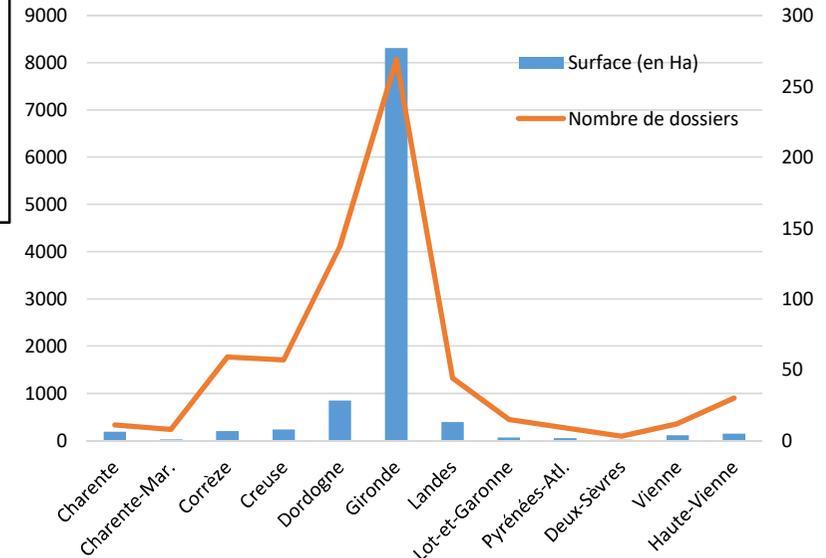
## Deuxième dispositif – « Renouvellement forestier »

- Affilié au programme « France 2030 »
- Instruction technique par les DDTs (avec appui DRAAF) et opérateur de contractualisation/paiement ADEME
- Dépôt des dossiers achevé le 31/05/24 – instruction DDTs en cours – début des contractualisations ADEME
- Délai de dépôt de la dernière demande de paiement : 4 ans après la date de contractualisation

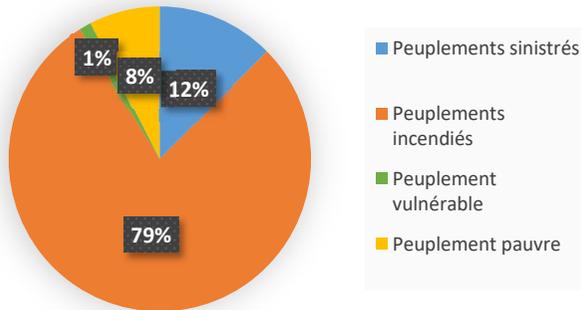
Chiffres au 15/11/2024 : sans compter les 24 refusés

- 630 dossiers (261 en Gironde)
- 10300 Hectares (8166 Ha) et 23M€ d'aides sollicitées (15M€)
- 366 dossiers transmis à l'ADEME (58%)
- 139 dossiers engagés pour 5 M€

Répartition par département



Types de peuplement aidés



Comparaison avec le national :

- 31% des dossiers
- 56% des surfaces
- 38% des aides sollicitées

## Troisième dispositif – « Renouvellement forestier »

- Affilié au programme « France Nation Verte »
- Instruction technique par les DDTs (avec appui DRAAF)
- Ouvert le 5 novembre 2024 sous la plateforme CARTOGIP
- Pas de date limite de dépôt, cette aide doit être pérenne.